



Nos honoraires

Barème applicable à compter du 1^{er} Janvier 2025

Vente

Les honoraires sont à la charge de l'ACQUEREUR
L'assiette de calcul est le prix de vente NET VENDEUR
Honoraires TTC (TVA au taux de 20% incluse)

Prix de vente NET VENDEUR	OFFRE MANDAT BY ORPI	OFFRE MANDAT SIMPLE
Inférieur à 50 000 €	3000 €	4000 €
Entre 50 000 € et 99 999 €	6000 €	7000 €
Entre 100 000 € et 149 999 €	7 %	7.25 %
Entre 150 000 € et 249 999 €	6 %	6.25 %
Entre 250 000 € et 349 999 €	5 %	5.25 %
Entre 350 000 € et 499 999 €	4 %	4.25 %
Supérieur à 500 000 €	3.5 %	3.75 %

Locaux commerciaux : 5% TTC sur le prix net vendeur HT

Transparence sur nos honoraires lors d'une négociation :

1. Baisse de prix : dans l'intérêt de nos clients en cas de changement de tranche, le pourcentage initial sera maintenu
2. Transformation d'un mandat simple en **mandat By Orpi** : les honoraires du **mandat By Orpi** seront appliqués
3. Transformation d'un **mandat By Orpi** en mandat simple : les honoraires du **mandat By Orpi** seront maintenus

Délégation de mandat

Le montant des honoraires applicable reste celui du mandat de l'agence qui le détient

Vente en état futur d'achèvement

Vente à terme

Les honoraires sont à la charge du promoteur

Agence du Moulin – 1 à 3 rue Florence Arthaud 17137 Nieul sur Mer
05.46.41.14.33 – agencedumoulin@orpi.com

LES HONORAIRES DE LOCATION

AU 1^{ER} OCTOBRE 2024

*CF TABLEAU P6

Votre tarif : €

LOCATION D'HABITATION NUS OU MEUBLES SOUMIS A LA LOI DU 06 JUILLET 89

Entremise et négociation

Visites, constitution dossier, rédaction du bail

Etat des lieux logement vide/meublé ⁽¹⁾

HONORAIRES TTC (TVA à 20%)

Zone très tendue*

Zone tendue*

Zone non tendue*

Bailleur

Locataire

Bailleur

Locataire

Bailleur

Locataire

100 €

/

100 €

/

100 €

/

12€/m²

12€/m²

10€/m²

10€/m²

8€/m²

8€/m²

3€/m²

3€/m²

3€/m²

3€/m²

3€/m²

3€/m²

Locaux de droit commun/professionnel/commerciaux
(hors rédaction de bail notarié)

Entremise et négociation

Visites, constitution dossier

Etat des lieux ⁽¹⁾

A la charge exclusive du preneur

15% TTC du loyer annuel HT

LA ZONE DE VOTRE COMMUNE



ZONE TRES TENDUE

- AYTRE
- CHATELAILLON-PLAGE
- LA ROCHELLE
- LAGORD



ZONE TENDUE

- ANGOULINS-SUR-MER
- DOMPIERRE-SUR-MER
- L'HOUMEAU
- NIEUL-SUR-MER
- PERIGNY
- PUILBOREAU
- SALLES SUR MER



ZONE NON TENDUE

- ANDILLY
- BOURGNEUF
- CLAVETTE
- CHARRON
- CROIX-CHAPEAU
- ESNANDES
- LA JARNE
- LA JARRIE
- MARANS
- MARSILLY
- MONTROY
- SAINT CHRISTOPHE
- SAINT MEDARD D'AUNIS
- SAINT ROGATIEN
- SAINT VIVIEN
- SAINT XANDRE
- SAINTE SOULLE
- VILLEDoux
- YVES



GESTION

- ✓ Location simple +
- ✓ Encaissement des loyers
- ✓ Règlement des loyers par virements sur le compte des propriétaires (le 15 du mois)
- ✓ Relevé détaillé mensuel des comptes
- ✓ Régularisation des charges de copropriété
- ✓ Augmentation annuelle du loyer
- ✓ Encaissement et reversement de la taxe d'ordures ménagères
- ✓ Vérification des assurances et différents entretiens locatifs (chaudière, cheminée, etc...)
- ✓ Traitements des sinistres: dégâts des eaux, incendie, etc... (48€ TTC/heure par vacation)
- ✓ Prise en charge des dossiers contentieux
- ✓ Attestation annuelle pour la déclaration des revenus fonciers
- ✓ Partenariats artisans (travaux réalisés sans devis jusque 150 €)
- ✓ Correspondance avec les artisans, les syndicats, les assurances, la CAF...
- ✓ Suivi congés pour vente ou reprise de logement établi par huissier (charge propriétaire)
- ✓ Etablissement état des lieux de sortie
- ✓ Restitution des dépôts de garantie (déduit des éventuelles retenues locatives)
- ✓ Aide juridique et fiscale

Tous nos frais de gestion locative sont déductibles de vos revenus fonciers

8,40% TTC sur le quittancement (+3€ TTC mensuel de frais administratifs)